



**Prime à 1500 euros pour tous !  
Doublement des heures supplémentaires !  
C'est MAINTENANT qu'il faut revaloriser nos salaires !**

**SANS PLUS ATTENDRE**, la promesse d'une prime faite par Emmanuel Macron lors de son allocution télévisée du 25 mars 2020 doit être respectée.

En première ligne avec leur collègue du public, les salariés des secteurs sanitaires, social et médico-social n'attendent pas les marchandages entre les financeurs.

C'est maintenant qu'ils exigent de leurs patrons que leur engagement professionnel soit reconnu. Cette position est aussi défendue par l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) qui lors d'une conférence de presse a annoncé inciter ses adhérents « **de payer dès le mois de mai, une prime exceptionnelle ainsi que le doublement des heures supplémentaires des salariés, promis par le premier Ministre dans le contexte de la crise sanitaire, alors que ces mesures sont encore suspendues aux négociations avec les départements** ».

Pour l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée, il y a urgence à répondre aux revendications des salariés du secteur par :

- **Le paiement immédiat d'une prime de 1 500 € pour l'ensemble des personnels**
- **L'ouverture de négociation afin d'obtenir le plus rapidement possible dans nos Conventions Collectives Nationales une augmentation de salaire d'au moins 300 € net**
- **La revalorisation de l'ensemble des carrières**
- **Le doublement des heures supplémentaires**

Cette crise sanitaire ne saurait occulter les revendications légitimes des salariés touchés physiquement et moralement par cette pandémie. Les applaudissements et les remerciements n'y suffiront pas. C'est par une juste rétribution légitime et immédiate que les professionnels de notre secteur doivent être reconnus.

**Pour la Commission Exécutive de l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée, le temps n'est plus aux effets d'annonces. Dès aujourd'hui, elle appelle l'ensemble de ses syndicats à ouvrir des négociations avec leur employeur pour obtenir satisfaction et d'interpeller les conseils Départementaux ainsi que les délégations départementales des ARS. En cas de refus des directions, elle appelle ses militants à tout mettre en œuvre, par la grève si nécessaire, pour que les salariés des établissements ne soient pas, encore une fois, les oubliés de l'histoire.**

À Paris, le 5 mai 2020